

Tribunes – Carrières Magazine #113 – Novembre 2024

Carrières Ensemble

Lors du Conseil Municipal du 24 juin dernier, M. le Maire a présenté une délibération pour changer le nom du Square du 19 mars 1962. Cette date symbolise l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, à la suite des accords d'Évian qui mettaient fin à la guerre d'Algérie et à 130 ans de colonisation. Cette guerre a fait de nombreuses victimes et a été le théâtre de massacres et d'atrocités, y compris après les accords. Ce sujet, très politique, n'aurait pas dû être planifié en juin dernier, en pleine période de réserve électorale. Nous avons demandé à le reporter, en vain.

Nous avons voté 'Pour', car la délibération « *PRÉCISE que le monument commémoratif situé dans ce square sera installé dans le cimetière communal* ». Nous avons jugé que ceux qui voudraient partager, par exemple avec des enfants, la mémoire de notre histoire, le feront plus naturellement dans ce lieu, où se déroulent les commémorations militaires.

En Conseil du 30 septembre, nous demandons quand cette disposition sera appliquée.

M. le Maire répond alors avec désinvolture « *vous n'allez pas être déçus de la réponse ... c'est une erreur* » !

Ce qui en une phrase s'assoit :

- Sur le devoir de mémoire
- Sur le vote unanime des élus. Sans notre vigilance, la disposition n'aurait discrètement pas été appliquée !

Devant notre incrédulité, M. le Maire annonce qu'une nouvelle délibération, avec destruction du monument commémoratif, sera proposée. Heureusement sans suite à ce jour, le monument devrait trouver sa place au cimetière.

Nous sommes conscients que ces considérations mémorielles, et de fonctionnement de notre assemblée, sont éloignées du quotidien de nombreux Carrillons. Mais c'est aussi le rôle de l'opposition de veiller et d'alerter, afin qu'après 16 années aux commandes, de telles dérives ne s'installent pas.